

Québec, le 25 février 2010

Monsieur Jean-Yves Savaria, gestionnaire
Division de l'habitat du poisson
Pêches et Océans
850, route de la Mer
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

268

DQ4

Projet de construction de la voie de
contournement de Rouyn-Noranda - route 117
Abitibi-Témiscamingue 6211-06-072

Objet : Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda – route
117

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 9 et 10 février derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

À la lumière de l'information disponible concernant les impacts du projet de construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda sur l'habitat du poisson, est-ce des mesures de conservation, de reconstitution ou d'aménagement devraient être appliquées par le promoteur afin d'éviter toute perte nette d'habitat conformément à la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* de votre Ministère? Quelles sont-elles ou de quelle façon seraient-elles déterminées, le cas échéant. Notons entre autres l'identification par le promoteur de trois cours d'eau qui seraient traversés par la voie de contournement comme habitat ou habitat potentiel du poisson (PR3.2, annexe 9.1), l'empiètement estimé sur 1,3 ha du littoral de l'ensemble des cours d'eau dont près de 0,6 ha pour les trois cours d'eau mentionnés précédemment (PR5.2.1) et l'évaluation du faible potentiel du cours d'eau n° 8 pour la fraie du meunier noir (DA6).

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 4 mars prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé
Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la
commission

